



Syndicat de l'enseignement
de la Haute Côte-Nord



Notre actualité syndicale



JOYEUX TEMPS DES FÊTES

Enfin, le congé tant attendu de tous est arrivé!

L'approche de Noël et de la nouvelle année nous permet de s'entourer des nôtres afin de partager des moments précieux avec ceux qui nous sont si chers. Profitez-en pour vous ressourcer, festoyer, pratiquer des activités en famille et entre amis. Savourez chaque instant de ces deux semaines de repos bien mérité. Toute l'équipe du SEHCN se joint à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes!

Nous serons de retour avec vous dès le 8 janvier.

Rémi Therriault

Rémi Therriault
Président



OFFRES EXCLUSIVES AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT(FSE) ET LEUR FAMILLE :

Pour bénéficier de vos avantages, vous devez vous inscrire sur iris.ca/avantages

Vos Avantages IRIS incluent :

- 150 \$* sur chaque paire de lunettes de prescriptions (la valeur totale des lentilles incluant le traitement doit être de 250 \$ et plus).
- 50 \$* sur les lunettes solaires.
- 50 \$* sur les lentilles cornéennes.
- 500 \$* pour une correction de la vision par chirurgie.

* Applicable également aux membres de votre famille;

* Aucune restriction en ce qui concerne le nombre de lunettes achetées par année ;

* Ces avantages s'ajoutent à votre assurance collective.

Notez que les certificats seront envoyés par courriel immédiatement après l'inscription. Les offres doivent être **préalablement imprimées** pour être présentées chez les détaillants IRIS lors des achats.



NON À LA LOI 105

Certaines dispositions de la loi 105 apportent des changements au projet éducatif que chaque école ou centre doit soit réviser, soit se doter. Malheureusement, ces changements viennent en transformant la nature en amenant des cibles visées, voir ici **des cibles chiffrées**. Le personnel du monde scolaire s'emploie déjà à la réussite des élèves,

la vision basée sur des statistiques ne peut qu'amener des **conséquences négatives pour le personnel et les élèves**.

Que cherche-t-on? Mettre une pression indue sur les élèves pour qu'ils réussissent? Préparer uniquement les élèves pour les évaluations? Brimer l'autonomie professionnelle du personnel?

Pour les personnes représentant le personnel au conseil d'établissement (CE) de chaque milieu, il faut éviter l'inscription de cibles chiffrées dans le projet éducatif!

- Au lieu de parler de chiffre (%), parlons d'augmenter ou d'améliorer la réussite; parlons de diminuer ou de réduire le décrochage!
 - Nous devons faire de la réussite des élèves une responsabilité partagée entre le personnel, les parents et la direction.
1. Avant l'adoption du projet éducatif, **annoncer vos couleurs à la direction**, votre désir de ne pas voir de cibles chiffrées à l'intérieur du projet éducatif.
 2. Si nécessaire lors du conseil d'établissement, **aviser le président** du conseil de votre intention de **vous opposer clairement à ces cibles chiffrées** dans le projet éducatif.
 3. Finalement, si le **libellé** des cibles **ne correspond pas à vos attentes** (non chiffrées), vous devez **voter contre la proposition**. Ne vous abstenez pas!
 4. Si la proposition devait passer quand même, vous **demandez à inscrire au procès-verbal votre dissidence** et déposez une lettre de dissidence (que nous pouvons vous remettre)!

Concours photo EFFICOM

Chaque année, nous vous distribuons un agenda syndical EFFICOM qui nous permet de financer le fond du même nom grâce aux publicités à l'intérieur. Nous lançons un concours afin de trouver la plus belle photo qui montre la beauté de notre territoire. Le concours est ouvert à tous (membres, enfants, élèves). Vous devez par contre détenir les droits d'auteur de cette photo!

Envoyez-nous la à l'adresse suivante : sehcn@globetrotter.net avant le **19 janvier 2018**

Vous pourriez gagner un certificat cadeau d'une valeur de 50 \$!

Quand pourrais-je prendre ma retraite sans pénalité?

Jusqu'au 1^{er} juillet 2019, si j'ai atteint **l'un des deux** critères suivants :

- 35 années de service aux fins de l'admissibilité;
- 60 ans d'âge.

Après le 1^{er} juillet 2019, si j'ai atteint **l'un des trois** critères suivants :

- 35 années de service aux fins de l'admissibilité;
- 61 ans d'âge;
- 60 ans d'âge et 30 années ou plus aux fins de l'admissibilité (facteur 90).

Puis-je partir avant?

Oui! À partir de 55 ans, il est possible de prendre une retraite avec pénalité. La réduction actuarielle, qui est de 4 % par année jusqu'au 1^{er} juillet 2020, augmentera à 6 % après le 1^{er} juillet 2020. Prenez note que la pénalité s'applique sur le nombre d'année d'anticipation par rapport à une retraite sans pénalité.

Exemple :

Date lors de la prise de retraite	Âge lors de la retraite	Années de services pour l'admissibilité	Date d'une retraite sans pénalité	Pénalité actuarielle
30 juin 2019	59 ans	30	30 juin 2020 (le facteur 90 serait atteint)	1 an, donc 4 %
30 juin 2020	58 ans	33	30 juin 2022 (35 années de service seraient atteintes)	2 ans, donc 8 %
30 juin 2021	59 ans	27	30 juin 2023 (61 ans d'âge atteint)	2 ans à 6 %, donc 12 %

Hélène Coulombe
Conseillère syndicale

Adresse courriel

Vous êtes plusieurs à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel. Nous tenons à vous rappeler que pour joindre par courriel le président ou la personne à la vice-présidence du SEHCN, **vous devez toujours** utiliser les **adresses courriels du Syndicat**.

La boîte courriel de la C.S. nous est fournie par l'employeur, donc **pour des raisons de confidentialité** évidentes, écrivez-nous à ces adresses :

-RÉMI THERRIAULT (président) : remitherriaultsehcn@globetrotter.net

-SINDY LEBRUN (vice-présidente) : sindy.lebrun.sehcn@outlook.com

-HÉLÈNE COULOMBE (conseillère) : helenecoulombesehcn@globetrotter.net

COORDONNÉES DU BUREAU :

Syndicat de l'enseignement de la Haute-Côte-Nord/CSQ
303, rue de Puyjalon, Baie-Comeau, Québec, G5C 1M4
Téléphone : 418-589-9824 ou 1-866-789-9824

Échelles salariales et taux applicables aux enseignantes et enseignants

(2016-2017, 2017-2018)
Échelle unique (clause 6-5.03)

Échelon	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018
1	40 578	41 390
2	42 303	43 149
3	44 103	44 985
4	45 976	46 896
5	47 931	48 890
6	49 968	50 967
7	52 092	53 134
8	54 308	55 394
9	56 616	57 748
10	59 023	60 203
11	61 533	62 764
12	64 149	65 432
13	66 874	68 211
14	69 718	71 112
15	72 681	74 135
16	75 769	77 284
17	78 992	80 572

Les enseignants du nord québécois (AENQ-CSQ) sont **TOUJOURS EN NÉGO** !

Bien que le personnel professionnel de la Commission scolaire Kativik en soit arrivé dernièrement (le 14 décembre) à une entente de principe avec le gouvernement, les enseignants de la même commission scolaire eux, sont toujours en négociation. Plus de trois ans après le dépôt des demandes syndicales, ils sont les rares employés syndiqués du secteur public au Québec à ne pas avoir signé leur convention collective 2015-2020. Le SEHCN dénonce cette situation inacceptable qui devient de plus en plus difficile pour les membres de l'AENQ-CSQ et reste solidaire avec eux!

JOYEUX
NOËL et
BONNE
Année